



Certificat de non contestation a la conformité

Par **Moi3838**, le **06/02/2023** à **11:38**

Bonjour

Suite au dépôt de ma DAACT pour une maison individuelle les services de l'urbanisme sont venus faire leur visite de conformité .

J'ai du faire quelques modifications et donc par l'intermédiaire de mon architecte déposer un permis modificatif .

J'ai reçu mon arrêté d'acceptation de mon permis modificatif .

Puis je demander maintenant un certificat de non contestation de conformité ?

La mairie peut elle me le refuser ?

Merci de votre réponse